

Le 31 décembre 2020

FLASH CSEC des 22 & 23 décembre 2020

A l'ouverture du CSEC du mardi 22 décembre, nous avons interpellé la DG sur la mise en ligne dans l'intranet le lundi 21 décembre d'une invitation intitulée « *Rejoignez le groupe des élus locaux de Pôle emploi* ». Le but : créer un groupe d'élus de la République travaillant à Pôle emploi, qu'un Webinaire national viendra fédérer fin janvier avant que ne se mettent en place des coordinations nationales et régionales.

Dans l'article en ligne, il est écrit « pas de mélange des genres »... Bien... mais en même temps, ...que la vocation de ce groupe c'est « d'informer et échanger sur les évolutions stratégiques et opérationnelles de Pôle emploi » et « apporter son expérience d' élu au contact des usagers pour fournir un retour de terrain sur l'action de Pôle emploi ».

Pour la **CGT-FO**, il y a bien là absence patente du respect du principe de neutralité. On place ainsi délibérément l'agent élu dans une position inconfortable (et c'est un euphémisme que de le dire !) tant vis-à-vis de son parti politique et de ses électeurs que face à sa propre hiérarchie à laquelle il demeure subordonné. Le lien de subordination, particulièrement en droit du travail privé, est un fait. La

Direction Générale tenterait-elle ainsi de "mettre la main" sur les élus du peuple ? De faire pression sur eux pour qu'ils vantent, dans les conseils municipaux, les conseils généraux... plus généralement sur la place publique, et en tant qu' élu... les mérites de Pôle emploi... et de ses chefs ? ! Et que se passera-t-il si l'un d'entre eux, parce que sa formation politique est critique vis à vis de Pôle emploi, se refuse à ce jeu-là ?

Il y a par ailleurs une incohérence de taille quand en plus l'article 10 du RI de Pôle emploi précise que dans le cadre de son activité un agent a interdiction de manifester son appartenance à un parti ou mouvement politique. A plus forte raison d'un mandat d' élu du peuple, à quelque niveau que ce soit, parce que forcément sur des positions politiques. Qu'on le veuille ou non, administrer la cité, petite ou grande, c'est faire des choix... POLITIQUES.

Nous avons donc indiqué que nous souhaitions que ce point soit traité en tant que tel lors d'un prochain CSEC et afin que la DG nous apporte toutes les réponses voulues sur ce sujet pas neutre du tout et encore moins dans la perspective des élections régionales de 2021 et des présidentielles de 2022. Demande qui sera défendue par le secrétaire du CSEC.

Nous avons ensuite été consultés sur la mise en place de l'outil WePlan. Un projet totalement à la main de la direction, sachant que l'outil lui-même est une solution informatique achetée à un opérateur privé sur laquelle personne n'a la main hormis le donneur d'ordres qu'est la DG. D'ores et déjà testé dans un certain nombre d'établissements, cet outil nous est présenté comme la panacée en matière de planification sans qu'on ait pu être convaincu de la chose.

Le projet a été sanctionné par un vote très majoritairement négatif soit 15 voix contre (dont 7 FO) et 9 pour.

Concernant la **consultation sur l'extension du pilote « rapprochement Pôle emploi-Cap Emploi »**, nous avons demandé un report de la consultation car nous considérons d'une part que la séance d'information du 19 novembre a été tronquée à cause d'interventions sans lien avec le sujet et que d'autre part nous manquons de précisions sur le bilan de cette première phase pilote, sur l'émergence d'offres diffusées dans le réseau de postes de conseillers « à dominante TH » alors que cela n'existe même pas dans le Référentiel des Métiers (jamais négocié avec personne !), et donc dans la classif... sur l'absence de consultations des CSE dans les régions notamment sur les aspects RH et immobilier et sur la sécurisation des aspects CNIL du



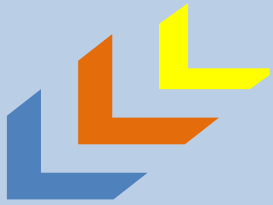
La CGT-FO Pôle emploi :

Syndicat.cgt-fo@pole-emploi.fr

www.fo-pole-emploi.fr/site-national

<https://twitter.com/Fopoleemploi>

<https://www.facebook.com/fopoleemploinational>



Le 31 décembre 2020

dossier mais aussi en l'absence de réponses à nos questions sur l'aspect politique et financier de cette affaire qui semble rapportée pas mal d'argent à Pôle emploi...

Refusant de sursoir à la consultation, la DG nous a répondu qu'effectivement il n'y avait pas lieu de nous fournir de bilan de cette phase et que ce dernier serait produit après la phase d'extension du pilote, avant généralisation du rapprochement. Autant dire que tout est déjà bouclé et qu'avec une convention quinquipartite liant notamment Pôle emploi et Cap emploi dans ce processus de rapprochement depuis le mois d'octobre, même un bilan négatif ne semble pas de nature à infléchir ce rapprochement qui s'effectue à marche forcée... et surtout dans l'opacité la plus complète devant les représentations du personnel, nationales et locales.

En nous indiquant que les postes diffusés « à dominante TH » relevaient d'un abus de langage (sauf que ces postes sont bel et bien dénommés et diffusés comme tels notamment en Hauts de France !) et que tout allait pour le mieux dans le meilleur des mondes, sans que l'on sache du reste ce qu'en pensent nos futurs collègues de Cap emploi, la DG a une fois de plus pris le parti de passer en force malgré les observations et les réserves posées par la plupart des élus. Et donc, là encore, sa consultation s'est soldée par un vote bien majoritairement négatif soit 14 Contre (dont 7 FO), 1 abstention et seulement 9 Pour. Si sur ce rapprochement la forme est on ne peut plus opaque, (la **CGT-FO** condamnant au passage la manière dont la DR IDF a démantelé l'agence Handipass qui sur Paris opérait efficacement en faveur de l'aide aux DE handicapés depuis fort longtemps), le fond apparaît assez clairement, la DG se réfugie derrière des considérations politiques **mais aussi financières** pour avancer coûte que coûte... ce qui ne veut pas dire « *quoi qu'il en coûte* »... et tant pis pour les conséquences que cela peut induire pour le personnel et les usagers.

Nous avons ensuite abordé un **point d'information sur l'évolution de la politique de déplacements à Pôle emploi**. Pour rappel, nous avons interpellé la DG suite au passage de ce dossier au conseil d'administration de Pôle emploi ces dernières semaines et c'est donc à la demande de la **CGT-FO** que nous avons pu découvrir non sans stupéfaction qu'une toute nouvelle note serait applicable dès le 1^{er} janvier 2021 et qu'elle allait être communiquée aux DR dès ce 23 décembre, sans bien sûr que le CSEC n'en ait été destinataire.

Quand la **CGT-FO** dit « négociation collective », la DG répond « dialogue social », et ce dernier s'affuble on ne peut plus souvent des habits du « circulez ! y'a rien à voir ». C'est là la conception de la DG, sachant que cette note érige en principe ce qui jusqu'à présent relevait d'une exception, soit le fait pour tout agent en mission de longue durée de pouvoir choisir entre une prise en charge de ses repas du soir sur la base d'un remboursement de frais réels dans la limite de 22 € et le recours à un forfait sans justificatif fixé à 15,25 €. Bel écart !... Et désormais, en priorité, c'est ce forfait qui s'applique, la DG ayant le culot de prétendre qu'elle n'a aucune idée des économies qu'elle va réaliser en réduisant de près de 7 € le montant de cette prise en charge (ah bon ?! pourquoi ce projet alors ?), comme si elle travaillait sans se préoccuper des gains générés par une telle modification. Comme nous l'avons précisé à la DG, il serait fort aimable de sa part qu'elle arrête de « *nous prendre pour des jambons* », ne serait-ce qu'un quart de seconde en CSEC !

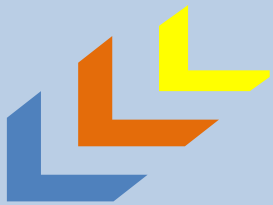
Par ailleurs, la DG va permettre à partir de l'an prochain aux agents qui le souhaitent (tout cela dans ce qu'ils appellent un « cadre de confiance » alors qu'ils ne nous en accordent aucune quand il s'agit de nous transmettre la nouvelle note !) de ne



La CGT-FO Pôle emploi :
Syndicat.cgt-fo@pole-emploi.fr
www.fo-pole-emploi.fr/site-national

<https://twitter.com/Fopoleemploi>

<https://www.facebook.com/fopoleemploinational>



Le 31 décembre 2020

plus passer par sa centrale de réservation habituelle pour les billets de train et les hébergements, dès lors que les agents trouveraient de meilleurs tarifs ailleurs.

En clair et notamment pour ce qui concerne les réservations de nuitées, l'agent qui le souhaite (loué soit le volontariat !) pourra « sous sa responsabilité » (c'est écrit comme ça et pas pour rien dans le document qu'on nous a fourni à défaut de copie de la note à venir) pourra passer par une plateforme de location entre particuliers (Airbnb ?... au hasard) ou toute autre forme de réservation possible, du moment que le prestataire retenu est en capacité de fournir une facture. Une vraie tant qu'à faire, serait-on tenté d'ajouter.

De plus : ATTENTION DANGER ! Quelle est cette notion de responsabilité portée par le seul agent ? Cela nous pose un réel souci car autant quand on réserve via une centrale toutes les questions assurancielles et d'annulations éventuelles sont prévues dans le contrat passé entre la plateforme et Pôle emploi dont l'agent est juste un bénéficiaire, autant quand l'agent réserve en direct pour permettre à la direction d'économiser hypothétiquement quelques €, c'est à lui de faire l'avance des frais mais également de gérer ces aspects assuranciels là avec des garanties et des coûts non négligeables à la clé. Et la DG ose nous parler de démarche facilitante. Pour qui ? Certainement pas pour l'agent !

Et au-delà des impacts sur les collègues, la **CGT-FO** a tenu à relever les conséquences potentielles de tout cela sur le secteur de l'hôtellerie, déjà bien affecté par la crise sanitaire.

Est-ce la vocation du service public de l'emploi que de contribuer peu ou prou à la casse de certaines professions de ce secteur au bénéfice d'officines exerçant à leur encontre une concurrence déloyale ? Nous ne le pensons pas.

Nous attendons donc de recevoir la note en question pour l'analyser et revenir à la charge dès Janvier 2021 si nous estimons qu'elle n'apporte pas toutes les garanties voulues pour le personnel.

Nous avons également eu droit à un échange assez lénifiant avec la DG au sujet du fameux **rapport de la Cour des Comptes** qui épinglait Pôle emploi cet été. Alors que nous avions souhaité réagir à chaud sur son contenu ; six mois se sont écoulés, et certaines questions perdurent, et non des moindres pour ce qui nous concerne nous agents de Pôle-emploi. **Elles sont mêmes d'une criante actualité :**

La question du financement de Pôle emploi à l'horizon 2022 revenu sur le devant de la scène. Question sur laquelle la **CGT-FO** a alerté dès la transformation de nos cotisations (= notre salaire différé) en impôts (CSG)

Celle de nos accords OATT : surtout si on croise avec les propos tenus par le candidat Jean Bassères à son renouvellement de mandat, propos qui confirment la remise en cause de nos 5 « jours mobiles ».

Sans doute une façon de reconnaître l'investissement des personnels de Pôle emploi.

Car si la presse s'est faite l'écho des critiques adressées par les « sages » de la cour s'agissant d'une politique salariale grassouillette nous disent ces derniers envers les cadres dirigeants de PE, il apparaît que ces critiques affichées dans les médias tendaient à l'évidence à camoufler/crédibiliser des recommandations plus dommageables pour l'ensemble des personnels, notamment sur un taux d'absentéisme paraît-il trop élevé. Et la DG déjà à pied d'œuvre quand elle attribue la prime COVID sur la base du présentisme, quand elle propose de négocier la mise en place de l'intéressement sur le même type de bases, et en lieu et place d'augmentations générales des salaires. N'est dupe que celui qui le veut bien.



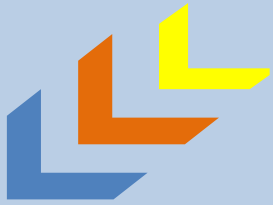
La CGT-FO Pôle emploi :

Syndicat.cgt-fo@pole-emploi.fr

www.fo-pole-emploi.fr/site-national

<https://twitter.com/Fopoleemploi>

<https://www.facebook.com/fopoleemploinational>



Le 31 décembre 2020

Enfin, lors du dernier CSEC de l'année, nous avons pu échanger **le mercredi 23 décembre** sur **un point d'information portant sur l'actualisation du modèle d'équilibre des ressources d'OPERA et sur la répartition de 500 CDI supplémentaires.**

La **CGT-FO** a salué les 500 CDI sur les 2 150 renforts que le gouvernement a « généreusement » concéder. Ce qui, au passage, fait 1 650 CDD. Rappelons que certaines organisations syndicales, alléchées par la promesse de 6 000 renforts... ont signé un avenant à notre CCN, faisant exploser une des garanties protégeant les personnels de Pôle emploi d'une précarité rampante et galopante... 3 850 CDD se sont évaporés... aussi vite que nos garanties !

« Les promesses des uns n'engagent que ceux qui y croient »

Autre chose, tout aussi certains, ces renforts sont insuffisants au regard du manque de moyens pérennes pour répondre aux charges de travail. D'autant que l'inadéquation charges/moyens ne date pas d'aujourd'hui et existait avant même que le ralentissement de l'économie dû à la crise liée au Covid s'installe. Ces renforts auraient dû arriver par anticipation et non en pansement d'une plaie béante. La crise, quant à elle, et surtout l'aubaine qu'elle représente pour nombre d'employeurs, détruit et va détruire encore des emplois par milliers, amenant une forte hausse de la charge de travail liée à l'augmentation du nombre de DE et au retour plus difficile à l'emploi qui maintiendra plus longtemps qu'aujourd'hui le temps moyen de présence à Pôle emploi pour un DE.

La **CGT-FO** a dénoncé la répartition de ces renforts par un système qui ne tient pas compte de l'exhaustivité des éléments faisant la réalité du terrain. Personne n'est en capacité faute de comparatifs d'évaluer la pertinence des indicateurs retenus ni le poids qui leur est donné. Il aurait été opportun, pour une fois, de partir des besoins des sites et structures en tenant compte de leurs particularités notamment sur le plan des problématiques organisationnelles et de ressources humaines propres. Opéra n'intègre aucune donnée de prévision, ce qui pose fortement question à l'heure où le pays connaît une situation dont nombre d'employeurs, encore une fois profite pour restructurer (l'exemple de Carrefour, qui a défrayé la chronique, est édifiant) entraînant une augmentation massive du chômage et une diminution des offres d'emploi.

La **CGT-FO** a fermement revendiqué que nos conditions de travail et les RPS associés directement à ces dernières soient enfin prises en compte par la Direction de Pôle emploi et sa tutelle ; les risques sont réels, pas suffisamment évalués, notamment ceux de la réforme de l'indemnisation et de la mise en place du CRI, et les démarches de prévention quasi inexistantes. Le contexte sanitaire et social actuel et à venir ne fait que les accentuer.

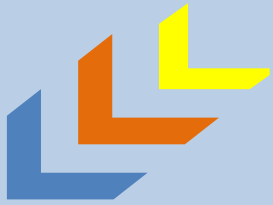
7 établissements ne bénéficieront d'aucun renfort en CDI sur la dotation des 500 (BFC, CVL, CORSE, GRAND EST, GUADELOUPE, HDF, MARTINIQUE et NORMANDIE) et pourtant 3 d'entre eux présentent les plus forts taux de chômage en France... Le DGARH nous a alors avoué que Pôle emploi répartissait une ressource rare, qu'il le faisait modestement et qu'OPERA n'était qu'un outil d'aide à la décision et que bien évidemment il appartenait aux DT de répartir à leurs niveaux... sauf que répartir 0 renfort ne va pas relever d'un choix local ! Quid de la prise en compte de l'absentéisme, des postes vacants, des nouvelles organisations de



La CGT-FO Pôle emploi :
Syndicat.cgt-fo@pole-emploi.fr
www.fo-pole-emploi.fr/site-national

<https://twitter.com/Fopoleemploi>

<https://www.facebook.com/fopoleemploinational>



Le 31 décembre 2020

travail avec notamment la mobilisation d'agents pour tenir l'accueil sanitaire, pour effectuer le tutorat des nouveaux entrants, etc... ?

A la question de titulariser en priorité les CDD actuellement en exercice à Pôle emploi, le DGARH répond :

- Pas de priorité de titularisation des CDD en cours
- L'ancienneté n'est pas un critère majeur de choix en cas de titularisation
- Fléchage des postes prioritairement sur l'accompagnement des DE

**A nos revendications en effectif, nous répondra-t-on dans les prochains mois... Service Civique ?!
l'oseront-ils ?!**

...

Et serons-nous suffisamment nombreux et forts pour...

**RESISTER
REVENDIQUER
RECONQUERIR**

La délégation CGT-FO : Marlène BOILET, Claire BOUREAU-LEFEVRE, Karen HODICQ, Isabelle HOARAU DE BOISVILLIERS, Elemane ABDOU, Aïssa DJEHICHE, Ghislain BONNICHON et Katia OBIANG & Sébastien SOCIAS (représentants syndicaux).



La CGT-FO Pôle emploi :
Syndicat.cgt-fo@pole-emploi.fr
www.fo-pole-emploi.fr/site-national
<https://twitter.com/Fopoleemploi>
<https://www.facebook.com/fopoleemploinational>